



## litige mairie "location de salle"

Par **mokhtar**, le **30/03/2009** à **20:16**

je loue une salle des fêtes pour la st sylvestre en temps que restaurateur depuis quatre ans je renouvelle le contrat tous les ans et le personnels de la mairie sont informé oralement pour l'année d'après.puis je passe a la mairie pour signé le contrat.

je viens d'apprendre que la mairie a loué par erreur la salle a une nouvelle personne sans m'avoir demandé mes intention pour l'année d'après alors que le responsable de la salle était au courant de notre renouvellement.

il y a 300 invité a cette soirée et nous ne pouvons pas nous permettre de perdre le chiffre d'affaire et notre notoriété,car il n'y a plus de salles disponible.

comment faire pour récupérer la salle pour cette année car pour l'année prochaine le maire nous a réservé la salle d'office pour compenser l'erreur de la secrétaire qui selon ces dire n'a pas été habille.

je vous remercie de votre réponse

a bientôt